



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni le 18 février 2021 à 18h00, Espace Benoîte Groult à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	52
Présents :	43
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Jacques JULOUX

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
BAYE :	-
CLOHARS-CARNOËT :	Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Jacques LE DOZE
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Pascal BOZEC (BAYE), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Christelle FENEON (MOELAN), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Aude MARSILLE (RIEC), Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Gwenaël HERROUET (MOELAN)
 Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
 Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)

DCC2021-023

VIE COURANTE
13- TOURISME

**OFFICE DE TOURISME : Financement de l'office de tourisme du Pays de Quimperlé «
Quimperlé Terre Océane » pour l'année 2021**

Par délibération en date du 29 septembre 2011, l'assemblée délibérante a reconnu d'intérêt communautaire la compétence tourisme « Accueil, Information et Promotion touristique ». La mise en œuvre opérationnelle de cette compétence est confiée par délégation pour une partie de ses missions auprès d'une structure « Office de tourisme ». Il est donc considéré d'intérêt communautaire les actions portées par l'office de tourisme du Pays de Quimperlé qui exerce son action sur l'ensemble du territoire intercommunal depuis le 1er janvier 2013.

Par délibération en date du 28 février 2019, l'assemblée délibérante a approuvé une convention d'objectif pour les années 2019 à 2021. Celle-ci précise les modalités du partenariat entre l'office de tourisme et Quimperlé Communauté pour la mise en œuvre du plan d'actions déterminé pour les trois années de la durée de la convention d'objectif.

A ce titre, il convient d'abonder l'office de tourisme par une subvention de 590 000 € couvrant une partie des salaires et charges de personnels de l'année 2021 ainsi qu'une partie des actions de l'association et de répondre ainsi favorablement à la demande de l'office de tourisme.

Considérant l'avis favorable de la commission « Attractivité » du jeudi 28 janvier 2021,

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la demande de subvention de l'office de tourisme à hauteur de 590 000 € pour l'année 2021
- AUTORISER le président à honorer les dépenses afférentes pour l'année 2021.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

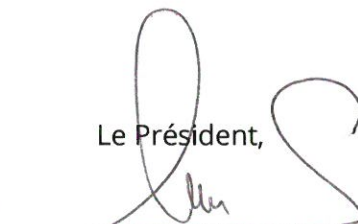
- APPROUVE la demande de subvention de l'office de tourisme à hauteur de 590 000 € pour l'année 2021
- AUTORISE le président à honorer les dépenses afférentes pour l'année 2021.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC